Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260611-08012026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026

Date de convocation : 4 juin 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 4 juin 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le onze juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.

Étaient représentés : Mme Morgan BERTHELOT par M. Fabrice BIZETTE.
Mme Sandrine GUILHEM par M. Florian DEROUET.

Était excusé : M. Devrig GUIHO.

Le Conseil municipal a choisi Madame Mélanie GUYADER comme secrétaire.

Délibération n° 08-01-2026
Objet : Personnel communal : création de postes pour la rentrée

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les articles L.313-1, L.542-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le budget du 16 avril 2026 adopté par délibération n°05-11-2026,
Vu la délibération relative au régime indemnitaire du 6 décembre 2018,
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer des emplois permanents compte tenu de la réorganisation des services périscolaires et extrascolaires (enfance).

En conséquence, Monsieur le Maire propose la création des emplois permanents suivants :

- Un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35/35ème pour le service enfance,
- Un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 18/35ème pour le service enfance,
- Un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 15/35ème pour le service enfance.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260611-08012026-DE

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 2°, L. 332-8 5° et L. 332-14. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'animation.
La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération du 6 décembre 2018 est applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
DECIDE la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à temps complet, d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à raison de 18/35ème, d'un poste d'adjoint territorial d'animation à raison de 15/35ème.
ADOPTE le tableau des emplois, comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Emplois permanents	
Filière administrative	
- Directeur général des services	1 poste à 35 h
- Adjoint administratif principal 1ème classe	1 poste à 35 h
- Adjoint administratif principal 2ème classe	1 poste à 17,5 h
- Adjoint administratif	1 poste à 35 h
Filière technique	
- Adjoint technique principal de 1ère classe - Adjoint technique principal de 1ère classe	2 postes à 35 h 1 poste à 28,5 h
- Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 35 h 1 poste à 26,25 h
- Adjoint technique	1 poste à 35 h 1 poste à 28,5 h 1 poste à 18 h 1 poste de 10,5 h
Filière sociale	
- Adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste à 35 h
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1 poste de 35 h
- Adjoint d'animation	1 poste de 33,5 h
Filière animation	
- Animateur principal de 2ème classe	1 poste de 35 h
- Animateur	1 poste de 35 h
- Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1 poste de 35 h 1 poste de 35 h
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1 poste de 32 h 2 postes de 27 h 1 poste de 19.75 h 1 poste de 18 h
- Adjoint d'animation	3 postes à 35 h 1 poste à 30 h 1 poste à 28 h 2 postes à 27 h 2 postes à 15 h 1 poste à 8,5 h

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260611-08012026-DE

Filière culturelle	
- Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1 poste de 30 h
- Adjoint du patrimoine	1 poste de 30 h
Emplois non permanents	
- Emplois non permanents - Contrats Aidés	2 postes au service enfance 1 poste de 20 h

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,
Mélanie GUYADER.